

COMMUNE DE MONTAILLEUR

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 12 avril 2019**

Date de convocation : 2 avril 2019

Date d'affichage : 15 avril 2019

Nombre de Conseillers : L'an deux mil dix-neuf, et le douze avril à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil  
En exercice : ..... 12 Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit  
Présents : ..... 10 par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Claude  
Absents excusés : ..... 2 SIBUET-BECQUET.  
Ont donné pouvoir : 1  
Votants : ..... 11 Secrétaire de séance : BOURNE Anne

Présents : ..... SIBUET-BECQUET JC. - REY E. - DUBOURGEAT P. - BOCHET A. - GRILLET L. -  
HUGONNIER J. - BOURNE A. - EIMER F. - BERGER JC. - DA SILVA GOMES J.

Absents excusés : ..... MURAT SALOMON L. - NANTAS G.

Ont donné pouvoir : MURAT SALOMON L. a donné pouvoir à BERGER JC.

M. le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour un point portant sur un avenant N° 3 au marché de l'entreprise TAMBE pour l'aménagement de la cure.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité d'étudier cette question lors de la présente séance.

**APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 28 MARS 2019**

Le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 28 mars 2019 est approuvé à l'unanimité.

**VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET COMMUNAL M14 - EXERCICE 2018**

Conformément à l'article L 2121-14 du CGCT, le Maire quitte la séance et ne prend pas part au vote après avoir fait procéder à l'élection d'un Président de séance. Sous la présidence d'Elisabeth REY, 1ère Adjointe, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget communal M14, celui-ci traduisant les résultats de l'exercice 2018 suivants :

- Section de fonctionnement :	
Recettes : .....	615 302,67 €
Dépenses : .....	443 155,03 €
Soit un excédent de .....	172 147,64 €
Pour un résultat de clôture de .....	685 911,46 €
- Section d'investissement	
Recettes : .....	297 499,68 €
Dépenses : .....	349 346,23 €
Soit un déficit de .....	- 51 846,55 €
Pour un résultat de clôture de .....	50 213,84 €

Soit un excédent global de 736 125,30 €

- Constate les identités de valeurs avec les indications du Compte de gestion relatives aux reports à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser s'élevant à 84 406,00 € (dépenses d'investissement) et 50 000,00 € (recettes d'investissement) ;
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

---

**VOTE DES COMPTES DE GESTION 2018 – BUDGET COMMUNAL M14 ET BUDGET DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT M49**

---

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif et l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et avoir délibéré sur le Compte Administratif de l'exercice 2018 du budget communal et du Budget de l'Eau et de l'Assainissement ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis, celui de tous les mandats de paiement ordonnances et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

- 1- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil Municipal considère que le Compte de gestion présente une insincérité en raison de la mise à disposition non comptabilisée des biens à la communauté de communes Arlysère suite au transfert de compétence de l'eau et de l'assainissement au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les comptes de gestion de l'exercice 2018 et déclare que les Comptes de Gestion M14 et M49 dressés pour l'exercice 2018 par le Receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent aucune observation.

---

**AFFECTATION DES RESULTATS DU BUDGET COMMUNAL M14**

---

Le compte administratif du budget communal M14 pour l'exercice 2018 fait apparaître un résultat de clôture de fonctionnement de 685 911,46 € et un résultat de clôture d'investissement de 50 213,84 €. M. le Maire propose d'affecter 150 000,00 € de l'excédent de fonctionnement en investissement et le reste en fonctionnement et la totalité de l'excédent d'investissement en investissement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte ces affectations.

---

**VOTE DU TAUX D'IMPOSITION DE LA TAXE D'HABITATION ET DES TAXES FONCIERES 2019**

---

Après étude sur les différents taux d'imposition, M. le Maire propose le maintien des taux 2018. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, maintient les taux suivants pour l'année 2019 :

- Taxe d'Habitation : 6,12 %
- Taxe Foncier bâti : 11,10 %
- Taxe Foncier non bâti : 53,75 %

---

**BUDGET PRIMITIF COMMUNAL M14 - EXERCICE 2019**

---

M. le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif de l'exercice 2019 qui s'équilibre en recettes et dépenses :

SECTIONS	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	1 031 579 €	1 031 579 €
Investissement	796 862 €	796 862 €

Après présentation et discussion, M. le Maire soumet le budget au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve le Budget Primitif M14 2019.

---

#### **BUDGET PRIMITIF EAU M49 - EXERCICE 2019**

---

M. le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif M49 de l'eau pour l'exercice 2019 qui s'équilibre en recettes et dépenses :

<b>SECTIONS</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
Exploitation	13 000 €	13 000 €
Investissement	0 €	0 €

Après présentation et discussion, M. le Maire soumet le budget au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve le Budget Primitif M49 EAU 2019.

---

#### **BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT M49 - EXERCICE 2019**

---

M. le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif M49 de l'assainissement pour l'exercice 2019 qui s'équilibre en recettes et dépenses :

<b>SECTIONS</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
Exploitation	13 000 €	13 000 €
Investissement	0 €	0 €

Après présentation et discussion, M. le Maire soumet le budget au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve le Budget Primitif M49 ASSAINISSEMENT 2019.

---

#### **AMENAGEMENT DE LA CURE : AVENANTS AUX MARCHES**

---

##### **Avenant lot N° 3 – Menuiseries intérieures et extérieures**

Par délibération 2018-19 du 13 avril 2018, le Conseil Municipal a attribué le lot N° 3 – Menuiseries intérieures et extérieures concernant l'aménagement de la cure à la SARL TAMBE PAPET 436 chemin du Moulin du fond 73790 TOURS EN SAVOIE pour un montant maximum de 26 045,00 € HT.

Par délibération 2018-30 du 28 septembre 2018, le Conseil Municipal a validé un avenant N° 1 pour un montant de 4 395,00 € HT.

Par délibération 2018-38 du 23 novembre 2018, le Conseil Municipal a validé un avenant N° 2 pour un montant de 4 212,00 € HT.

M. le Maire présente un avenant N° 3 au marché pour des moins-values. Cet avenant porte sur la non réalisation de ferme portes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Accepte l'avenant N° 3 au marché du lot N° 3 – Menuiseries intérieures et extérieures attribué à la SARL TAMBE PAPET 436 chemin du Moulin du fond 73790 TOURS EN SAVOIE pour un montant de - 400,00 € HT portant le marché à 34 252,00 € HT,
- Autorise M. le Maire à signer l'avenant ainsi que tous documents s'y rapportant pour leur exécution.

---

#### **RESSOURCES HUMAINES : CREATION D'UN EMPLOI SAISONNIER**

---

M. le Maire expose que compte tenu des congés d'été et de la surcharge de travail du service technique pendant la période de congés, il est proposé de créer un poste d'adjoint technique pour une durée d'un mois afin de faire face aux multiples tâches d'entretien.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide la création d'un poste d'adjoint technique pour le mois de juillet 2019,

- charge le Maire de recruter l'agent,
- autorise le Maire à signer le contrat à durée déterminée pour une période totale de un mois, du 1<sup>er</sup> juillet 2019 au 31 juillet 2019,
- décide de rémunérer l'adjoint technique au premier échelon du grade de la grille de rémunération de la fonction publique territoriale.

## AMENAGEMENT DU CHEF-LIEU

Une réunion est prévue mardi 16 avril pour étudier le dossier avec le bureau d'études.

## QUESTIONS DIVERSES

### Panneau entrée du Chef-Lieu

Tristan CHATEL, en stage à l'entreprise de charpente DUBOURGEAT, a réalisé un panneau « MONTAILLEUR ». Il sera posé à l'entrée du Chef-Lieu vers l'abri bus.

### Abris bus de Montailloset

Le Conseil réétudiera la sécurisation du trajet des enfants accédant à l'abri bus de Montailloset.

### Vitesse excessive des véhicules

Le Conseil dénonce vivement la vitesse très excessive et récurrente d'un conducteur à Montailloset et la dangerosité de sa conduite. Un courrier sera fait avec copie à la gendarmerie.

### Réfection d'un Bassin

Le lycée du Grand Arc propose de refaire le bassin de l'Épigny. Le Conseil étudiera la remise en eau.

### Défibrillateur

Le Conseil municipal valide l'achat d'un défibrillateur qui sera installé entre la mairie et de la salle polyvalente.

Démoustication : M. le Maire rappelle les bons gestes à adopter afin d'éviter la prolifération des moustiques, d'autant plus que la présence du moustique tigre est repérée en Isère.



### Stade du Villard

Le Conseil municipal avait demandé à la Communauté d'agglomération Arlysère que le stade du Villard soit ouvert à tous. Devant la réponse négative d'Arlysère, la demande sera à nouveau faite avec insistance.

### Divagation des chiens:



Les chiens doivent être tenus en laisse ou maintenus à l'intérieur de votre propriété. Encore trop de chiens divaguent, troublant la sécurité des promeneurs et des habitants. En fonction de la catégorie du chien, ils doivent être muselés. (rappel: un permis de détention doit être donné par le Maire pour les catégories 1 et 2).

### Dates à retenir :

27 et 28 avril : corvée pour défrichage des abords de la motte castrale (Tour) au hameau du Château. Prendre contact avec Pierre DUBOURGEAT au 06 27 86 34 27

8 mai : cérémonie officielle à 10h30

17 au 19 mai : exposition photo d'art 5<sup>ème</sup> édition organisée par la Bibliothèque,

19 mai : pains/pizzas à Planvillard – Sou des écoles Montailleu/St-Vital

26 mai : élections européennes

\*\*\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h55.